



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école. »(83.1 LIP)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte.

Nom de l'établissement : **École secondaire du Flambeau**

Date du CÉ : **16 juin 2026**

Année scolaire : **2025-2026**

Évaluation des éléments du plan de lutte

Élément 1 : Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

Le sentiment d'appartenance demeure toujours à développer chez les élèves et le personnel. L'ampleur des lieux (avec plusieurs recoins) demeure un défi dans le déploiement de notre encadrement et sur le climat de l'école. Nous observons la diminution de la violence physique (peu), mais la violence verbale et virtuelle, souvent initiées par des conflits externes, demeurent une préoccupation. Le civisme demeure un élément à travailler. Nous observons l'apparition de commentaires misogynes (particulièrement au 2^e cycle).

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Maintien des outils et bonification : comité davantage actif en y incluant les élèves, renforcement de l'équipe de soutien : ajout d'un second technicien en éducation spécialisée (TES) en première secondaire (faisant passer l'effectif de 1 à 2). Bonification de services externes, présence accrue du policier communautaire dans les temps non-structurés et ajouts parascolaires. Plan stratégique de la présence des enseignants lors de la marche du matin et des pauses.



École secondaire du Flambeau

Élément 2 : Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les moyens choisis ont-ils été mis en place ?
- Les moyens ont-ils été efficaces ? Quels ont été les effets?

Commentaires :

Oui, les moyens ont été mis en place. La formation offerte à l'équipe-école est à maintenir dans la création d'une culture-école et pour la cohérence des interventions. L'équipe-climat du CSS doit être davantage mise à partie, entre autres, pour travailler sur le civisme et sur la sensibilisation aux réseaux sociaux. Dès la rentrée, un volet de formation sera spécifiquement offert aux surveillants. Le soutien individuel en prévention demeure un atout ainsi qu'une approche proactive en renforcement aux comportements. Les périodes M.O.I. sont un atout.

Objectif 1 : atteint ☐ à poursuivre ☒ à modifier ☐

Objectif 2 : atteint ☐ à poursuivre ☒ à modifier ☐

Objectif 3 : atteint ☐ à poursuivre ☐ à modifier ☐

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Il n'est pas à modifier, mais à bonifier dans l'application du processus gradué des interventions (diffusion rigoureuse des protocoles). L'application des différents niveaux d'intervention représentant encore un défi sur le terrain, un effort particulier sera déployé pour solidifier ces pratiques. Cette démarche s'ancrera dans une volonté de cohérence.

Élément 3 : Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires :

Mémos demeure un outil efficace de compilation et de communication avec les parents. Les parents demeurent les alliés de l'école. Nous souhaitons travailler en collaboration avec eux et qu'ils soient davantage impliqués dans la recherche de solutions. C'est un défi quotidien tout comme la sensibilisation des parents quant à la vigie à avoir sur l'utilisation des différentes plateformes numériques utilisées par leurs enfants.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Élément 4: Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour porter plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes?
- Les modalités ont-elles été diffusées?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues?

Commentaires :

Les modalités pour signaler une situation de violence ou d'intimidation sont efficaces, mais pas toujours consultées par les parents. Elles sont dans notre plan de lutte, dans l'agenda et sur le site internet. Le formulaire de dénonciation n'a été utilisé que 2 fois. Les modalités prévues pour signaler un événement ou pour formuler une plainte sont connues et appliquées. Il faut tout de même s'assurer de la compréhension de tous.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Ajout d'un code QR à distribuer en début d'année. Il sera alors possible pour l'élève de s'y référer au besoin (ou d'y référer une personne) et cela rendra le formulaire plus facilement accessible.

Élément 5: Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
- Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?

Commentaires :

Les membres du personnel mettent en place rapidement et efficacement les actions du protocole. Le défi sera de continuer à l'appliquer, de façon cohérente et efficace, à l'ensemble de l'école. La diffusion du guide est à poursuivre et à bonifier.

Il est primordial d'optimiser la communication avec les instances judiciaires afin d'assurer une mise en œuvre juste, cohérente et concertée des mesures d'interventions et de protection requises.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Bien que le besoin de renforcer la concertation avec les instances judiciaires soit ciblé comme prioritaire, la mise en œuvre concrète de cette mesure demeure tributaire des directives et des validations en attente de la part du Centre de services scolaire.

Élément 6 : Mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est signalé ou que l'on a porté plainte

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

Il reste important de s'assurer que la consignation des mémos soit faite de façon adéquate à la fois par les intervenants, les membres des services complémentaires ainsi que les enseignants. Les défis demeurent la cohérence des actions, la consignation quotidienne et le maintien de la confidentialité dans les échanges.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Élément 7: Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
 - Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements ?
 - Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?
-

Commentaires :

Les mesures de soutien et d'encadrement permettent à l'élève de se sentir en sécurité et de choisir des comportements attendus lors de situation de violence. Le soutien individuel ciblé demeure nécessaire pour l'apprentissage de nouveaux comportements pour tous les acteurs.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Le tout demeure, mais l'ajout d'ateliers sur la gestion des émotions, la gestion des conflits, l'utilisation adéquate des réseaux sociaux reste à faire au-delà des contenus abordés en CCQ.

Élément 8 : Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (comportements de remplacement)
- Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?

Commentaires :

Les mesures, dans la majorité des cas, aident les victimes à se sentir en sécurité et diminuent les comportements inappropriés. Nous favorisons la réparation des gestes et l'implication de l'élève. Le travail demeure à poursuivre chez certains auteurs pour qui les enjeux demeurent.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Élément 9 : Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
- La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?

Commentaires :

Le suivi est toujours fait adéquatement par les TES et la direction si cela est nécessaire. Le caractère éducatif des interventions graduées demeure à maintenir malgré, parfois, les demandes parentales ou du personnel à l'effet de punir. La consignation des événements est faite de façon régulière, consciencieuse et factuelle par nos intervenants (cela demeure parfois encore un défi chez le personnel).

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ;
Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

Le CSS offre une formation volontaire à laquelle s'inscrire.

Nous sommes toujours en attente des capsules d'informations du Ministère de l'éducation du Québec.

Nous sommes tout de même accompagnés par les ressources du CSS au besoin.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

• Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Les balises de communication sur les réseaux sociaux entre le personnel et les élèves sont bien comprises et respectées. Le plan stratégique de surveillance est bien déployé et ajusté selon les besoins ou événements. Nous assurons une présence active de notre personnel dans les temps non-structurés. C'est à poursuivre et à bonifier.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Conditions de mise en œuvre

Les conditions de mise en oeuvre	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Le personnel est mobilisé.	☐	☒	☐
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	☐	☐	☒
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	☐	☒	☐
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	☐	☒	☐
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	☐	☐	☒
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	☒	☐	☐
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	☒	☐	☐
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	☒	☐	☐
Les élèves sont impliqués.	☐	☒	☐
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	☐	☒	☐
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaires.	☒	☐	☐